

LA CONSTRUCTION D'UNE RÉPLIQUE DE LA  
«GRANDE HERMINE»

Question n° 1201—M. Coates:

Est-ce qu'un contrat a été adjugé à *Davie Brothers Limited*, de Lévis (Québec), lequel contrat visait la construction d'une réplique en grandeur naturelle du navire de Jacques Cartier, la *Grande Hermine*, et dans le cas de l'affirmative, a) des soumissions ont-elles été demandées relativement à ce contrat, b) quels sont les noms des autres compagnies qui ont présenté des soumissions, et c) quel est le montant que chaque compagnie a soumis?

L'hon. A. Laing (ministre du Nord canadien et des Ressources nationales): 1. La *Davie Brothers Ltd.*, de Lévis (P.Q.), a obtenu le contrat de construction d'une réplique en grandeur naturelle de la *Grande Hermine*, sans appel d'offres, après que l'École Polytechnique de Montréal, dont le ministère du Nord canadien et des Ressources nationales avait retenu les services afin de faire établir le devis concernant la reconstruction, eut exprimé l'avis que la *Davie Brothers Ltd.* était la seule compagnie en mesure de se conformer aux normes rigoureuses, dans le délai restreint qui était fixé, visant la reconstruction d'une réplique authentique. Cet avis a reçu l'appui de M. H. I. Chapelle, conservateur du Nouveau musée d'histoire et de technologie de la *Smithsonian Institution* et autorité internationale reconnue dans le domaine de la construction des navires historiques. La *Davie Brothers Ltd.* a donc été invitée à soumettre un prix ferme. Au nom du ministère, M. Robert Shaw, sous-commissaire de l'Expo '67 a réuni un groupe spécial comprenant M. Fred Rhuland, de *Smith-Rhuland Ltd.*, de Lunenburg, qui a construit les répliques du *Bounty* et du *Bluenose*; M. George H. Cuthbertson, architecte naval de Toronto; M. R. A. Engholm, commodore sortant du *Royal Canadian Yacht Club*, ainsi que le commodore O. C. S. Robertson. Le groupe a recommandé d'accepter la soumission.

SUBVENTIONS À L'AMÉNAGEMENT DES RES-  
SOURCES HYDROÉLECTRIQUE DES PRO-  
VINCES MARITIMES

Question n° 1212—M. Coates:

1. Le gouvernement a-t-il approuvé la subvention que l'Office d'expansion économique de la région atlantique a recommandé d'accorder à la province de Terre-Neuve en vue de harnacher une chute d'eau à Baie d'Espoir et, dans le cas de l'affirmative, quand a-t-il donné son approbation?

2. A-t-on annoncé que la subvention était approuvée et, dans le cas de l'affirmative, qui l'a annoncé et quand?

3. Le gouvernement a-t-il approuvé la subvention que l'Office d'expansion économique de la région atlantique a recommandé d'accorder à la province du Nouveau-Brunswick en vue de harnacher une chute d'eau à Mactaquac et, dans le cas de l'affirmative, quand a-t-il donné son approbation?

4. A-t-on annoncé que la subvention était approuvée et, dans le cas de l'affirmative, qui l'a annoncé et quand?

L'hon. J. W. Pickersgill (ministre des Transports): L'Office d'expansion économique de la région atlantique communique les renseignements suivants: 1. Oui, à la Commission hydroélectrique de Terre-Neuve, le 5 mars 1964.

2. Oui, le 10 mars 1964, par l'honorable J. W. Pickersgill.

3. Oui, à la Commission hydro-électrique du Nouveau-Brunswick, le 10 janvier, 1964.

4. Oui, le 10 janvier 1964, par l'honorable J. W. Pickersgill.

\*LE PROGRAMME DE MOBILITÉ DE LA  
MAIN-D'ŒUVRE

Question n° 1213—M. Coates:

1. Le programme de mobilité de la main-d'œuvre du gouvernement est-il en vigueur et, dans le cas de l'affirmative, à quelle date?

2. Le gouvernement a-t-il réservé des fonds aux fins de faire de la publicité à ce programme et, dans le cas de l'affirmative, a) à quels journaux confiera-t-il cette publicité et b) combien a-t-il dépensé jusqu'à ce jour à cette fin?

3. Le gouvernement a-t-il reçu des demandes d'aide, sous forme de subventions ou de prêts, en vertu de ce programme et, dans le cas de l'affirmative, a) combien de demandes a-t-il reçues, b) de quelles provinces ces demandes provenaient-elles, et c) combien de demandes le gouvernement a-t-il reçues de chaque province?

4. Jusqu'à ce jour, le gouvernement a-t-il approuvé certaines demandes et, dans le cas de l'affirmative, a) combien de demandes a-t-il approuvées et b) quel est le montant total en cause?

L'hon. Jean Marchand (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration): Voici la réponse: 1. Oui; le 28 décembre 1965.

2. Oui; pour l'année financière qui s'est terminée le 31 mars 1966: a) ce programme a fait l'objet de publicité dans 106 quotidiens et 70 hebdomadaires; b) \$131,269.91.

3. Oui; depuis la date d'entrée en vigueur du programme jusqu'au 25 mars 1966, le gouvernement a reçu: a) 590 demandes de prêts, 281 demandes de subventions; b) de toutes les provinces;

c) Province	Prêts	Subventions
Terre-Neuve	22	10
Nouveau-Brunswick	4	2
Nouvelle-Écosse	38	25
Île du Prince-Édouard	8	4
Québec	66	44
Ontario	376	151
Manitoba	23	6
Saskatchewan	4	1
Alberta	16	7
Colombie-Britannique	33	31

4. Oui; depuis la date d'entrée en vigueur du programme jusqu'au 25 mars 1966, le gouvernement a approuvé: a) 384 demandes de prêts, 172 demandes de subventions; b) au 31 mars 1966, le montant des prêts était